

En cas d'incendie

Appeler les pompiers / Tel : 119

Si un incendie se déclare, faites connaître la situation aux personnes du voisinage en criant d'une voix forte : « Kaji da! » (au feu).

Téléphonez au centre des sapeurs-pompiers et demandez lui de faire venir immédiatement une voiture de premier secours.

Il est dangereux d'essayer d'éteindre un feu soi-même.

Lorsque vous téléphonerez au centre des sapeurs-pompiers / tél:119, gardez votre calme. Indiquez aux sapeurs-pompiers (1) qu'un incendie s'est déclaré, (2) où il s'est déclaré (l'adresse ou bien les bâtiments environnants), (3) ce qui est en feu (4) votre nom, (5) le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez. Lorsque vous entendrez la sirène des pompiers, sortez de l'endroit où vous êtes et dirigez vous vers le camion pour les guider sur le lieu de l'incendie.

Si on comprend que la personne ayant donné l'alerte est un étranger et qu'il ne peut pas parler japonais, une tierce personne d'un centre d'interprétariat assurera la communication dans une des 5 langues suivantes :l'anglais, le chinois, le coréen, le portugais et l'espagnol.

L'appel téléphonique au centre des sapeurs-pompiers (119) est gratuit. Vous n'avez pas besoin de pièces de 10 yen ni de carte téléphonique pour appeler les pompiers à partir d'un téléphone public.

Afin de garder votre calme lorsque vous appelez les pompiers, il est toujours bon de garder près du téléphone un papier indiquant en Hiragana ou en lettres romaines votre nom, prénom, adresse et les noms des bâtiments ou lieux les plus proches du lieu de résidence.

Si vous appelez les pompiers à partir d'un téléphone portable

- (1) Lorsque vous appelez d'un téléphone portable, assurez-vous d'indiquer le lieu (et l'adresse) à partir duquel vous appelez, ainsi que votre numéro de téléphone. Si vous ne connaissez pas l'adresse, décrivez les bâtiments qui vous entourent, ou bien appelez à partir du téléphone public le plus proche
- (2) Il se peut que le centre des sapeurs-pompiers ait besoin de vous rappeler pour vérifier le lieu et les circonstances de l'incendie donc, après avoir contacté les services contre l'incendie, n'éteignez pas votre téléphone portable.
- (3) Si vous êtes en train de conduire, arrêtez votre véhicule dans un lieu sûr avant de contacter les pompiers.

Risai shomei-sho (Certificat de victime de désastre)

Il est nécessaire de présenter un RISAI SHOMEI-SHO (Certificat de victime de désastre), lorsque vous faites une demande de déduction d'impôts ou de délai de paiement des impôts, si vous êtes victime d'incendie. Pour plus d'informations, allez à la caserne des pompiers la plus proche.

Adresse du centre des sapeurs-pompiers et des services d'incendie

Centre des sapeurs-pompiers / Service d'incendie	Adresse	Numero de téléphone
Centre des sapeurs-pompiers	13-3 Ikeda-cho	0798-26-0119
Service d'incendie de Nishinomiya	1-38 Tsutootsuka-cho	0798-23-0119
Bureau de Kitashukugawa, annexe du service d'incendie de	4-4 Matsukaze-cho	0798-74-0119

Nishinomiya		
Service d'incendie de Naruo	2-12 Furukawa-cho	0798-49-0119
Centre des sapeurs-pompiers de Naruo Bureau de Hama	3-5 Nishinomiyahama	0798-22-0119
Service d'incendie de Kawaragi	15-11 Takagihigashi-machi	0798-63-0119
Bureau de Koto, annexe du service d'incendie de Kawaragi	1-64 Uegaharaichiban-cho	0798-54-0119
Service d'incendie de Kita	7-1 Najioshin-machi	0797-61-0119
Bureau de Yamaguchi, annexe du service d'incendie de Kita	4-1-20 Shimoyamaguchi Yamaguchi-cho	078-904-0119

Remarques:

** Pour plus de détails, demander à une personne comprenant le japonais de vous assister auprès de l'établissement concerné.